



Janvier 2020

Dénoncer des violences LGBTI-phobes dont vous êtes victimes

Avant d'écrire : prévenez votre employeur ou votre responsable d'abord oralement. Si vous rencontrez ensuite un problème sur cette demande, n'hésitez pas à saisir vos représentants du personnel ou les syndicats présents dans votre entreprise

Des propos sont tenus ou des actes sont commis à votre encontre.

Ces propos ou ces actions ont un caractère homophobe et/ou transphobe, c'est-à-dire qu'ils ont été tenus au motif de votre orientation sexuelle ; de votre identité de genre ; de votre expression de genre, ou parce que vous êtes une personne

- ✓ https://www.sos-homophobie.org/
- ✓ https://outrans.org/
- ✓ https://www.defenseurdesdroits.fr/
- ✓ contactez le centre LGBTI de votre région

intersexe, c'est-à-dire née avec des caractères sexuels qui ne correspondent pas aux définitions binaires types des corps masculins ou féminins.

Comme le racisme, le sexisme et les violences sexuelles, les violences homophobes, transphobes, ou commises contre les personnes intersexes, asexuées, sont interdites sur le lieu de travail.

Néanmoins, il n'existe aucun texte spécifique : ce sont les textes généraux sur la discrimination et le harcèlement qui s'appliqueront.

Obligation de l'employeur

Les employeurs ont une obligation de protection de la santé physique et mentale e leurs salariés (<u>articles L.4121-1 du code du travail</u>) En ne respectant pas cette obligation, ils **engagent leur responsabilité.**

Réunir les informations utiles

Il est important de **réunir le plus d'informations possible sur les faits** : date et lieu des faits, nom de l'auteur-e des propos, propos exacts, courriers/courriels, attestations de témoins...

Des attestations de témoins certifiées par le ministère de la Justice sont <u>téléchargeables en ligne</u> sur le site du ministère. Si vous recueillez des témoignages de plusieurs personnes, veillez à ce qu'ils soient personnalisés et détaillés, et non pas identiques.

En pratique

A titre liminaire, il est possible que vous n'ayez pas réagi à la violence subie. C'est normal, il s'agit du **phénomène de sidération**.

La sidération est un état de stupeur émotive dans lequel la victime se retrouve dans un état figé, inerte, et entre dans une forme de mutisme. Ainsi, dans 90 % des cas, les personnes victimes de LGBTI-phobies ne réagissent pas. Avec le phénomène de sidération, la victime se retrouve dans un comportement de repli sur soi. Elle souffre d'une culpabilité omniprésente, avec une impression de souillure et un sentiment de honte.

Vous n'êtes responsable ni des actes commis ou des propos tenus à votre encontre ni de votre absence de réaction. Parlez-en, faites-vous aider. Ainsi, en dehors de votre employeur, vous pouvez saisir le médecin du travail ou les représentants du personnel s'ils existent dans votre entreprise pour les informer des faits dont vous êtes victime, en décrivant précisément les agissements subis.

CONSEILS PRATIQUES

Afin d'éviter d'être poursuivi-e pour dénonciation calomnieuse, il est également recommandé de ne pas

explicitement qualifier les faits de violence dans votre courrier.

L'important est de décrire et de dénoncer les faits et non de les qualifier juridiquement.

<vos et="" nom="" prénom=""></vos>	<nom entreprise=""> ou <nom service=""></nom></nom>
<adresse> <poste occupé=""> ou <corps et="" grade="" occupé=""></corps></poste></adresse>	<nom de="" interlocuteur="" votre=""> <adresse></adresse></nom>
	A <lieu>, le <date></date></lieu>
<nom de="" interlocuteur="" ou="" qualité="" votre="">,</nom>	
<u> </u>	courrier les faits suivants, susceptibles de caractériser selon été victime de la part de < nom prénom de votre agresseur >.
(Citez les propos, agissements, éventuel.les témoins et Voici le détail des propos / comportements / agissement	± **
-	
1	ses en place pour échapper à l'auteur ou autrice des faits e et mentale : appréhensions, isolement, stress, insomnies,
Ces propos / comportements / agissements ont eu des c santé, notamment :	conséquences sur mes conditions de travail et/ou mon état de
- -	
Dans l'intérêt de mon état de santé et de la qualité immédiatement. Je n'aspire qu'à des conditions sereine	de mon travail il est nécessaire que cette situation cesse es pour effectuer mon travail au mieux.
Je vous demande donc de cesser vos agissements. (Si l'employeur a pris des mesures à votre encontanciennes conditions de travail).	re demandez leur annulation et la réintégration dans vos
OU (si c'est un salarié ou votre supérieur hiérarchique	qui est responsable de la situation).
=	
Je vous prie d'agréer, <nom de="" interlo<="" ou="" qualité="" td="" votre=""><td>cuteur>, l'expression de mes salutations distinguées.</td></nom>	cuteur>, l'expression de mes salutations distinguées.